



Mida FOAM 255 KV

Edition: 1.0
Date: 20/06/2017
Page: 1/7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélanges
Nom du produit : Mida FOAM 255 KV
Code du produit : 767

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Détergent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 GENT - België
T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1A H314

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Acide nitrique
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence (CLP)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

- : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide nitrique	(Numéro ° CAS) 7697-37-2 (Einecs nr) 231-714-2 (EG annex nr) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	10 - 15	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Acide phosphorique	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	5 - 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50-9/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9 (N° REACH) /	3 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Coco alkylamine ethoxylate	(Numéro ° CAS) 61791-14-8	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide nitrique	(Numéro ° CAS) 7697-37-2 (Einecs nr) 231-714-2 (EG annex nr) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	(5 =<C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 20) Skin Corr. 1A, H314 (65 =<C < 99) Ox. Liq. 3, H272 (C >= 99) Ox. Liq. 2, H272
Acide phosphorique	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50-9/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9 (N° REACH) /	(1 =<C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 10) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
- Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.
- Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Demander d'urgence une assistance médicale.
- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu de peau : Provoque de graves brûlures.
- Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
- Effets aigu de voie orale : Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Après utilisation, vider complètement et refermer l'emballage. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Acide nitrique (7697-37-2)		
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	1 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1 ppm
France	VLE(mg/m ³)	2,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Suisse	VLE(mg/m ³)	5 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	2 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	2 ppm
Suisse	Remarque (CH)	OAW & Auge, Zahn - NIOSH, OSHA
Acide phosphorique (7664-38-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm
France	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³
France	VME (ppm)	0,2 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Suisse	VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³
Suisse	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³

Acide phosphorique (7664-38-2)

Suisse

Remarque (CH)

SS_C - OAW, Auge & Haut, Lunge^{KT AN} - NIOSH, OSHA**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection des mains:**

Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166)

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605)

Protection des voies respiratoires:

Veiller à une ventilation adéquate

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
État physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1 ± 0.5 (100%)
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: >= 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1116 ± 25 kg/m ³
Solubilité	: Eau: Soluble
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Coco alkylamine ethoxylate (61791-14-8)

DL50 orale rat	1000 - 2000
----------------	-------------

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

Acide phosphorique (7664-38-2)

DL50 orale rat	2600 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg
--------------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 1 ± 0.5 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: 1 ± 0.5 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Acide nitrique (7697-37-2)**

CL50 poisson 1	> 70 mg/l
----------------	-----------

CE50 Daphnie 1	8609 mg/l
----------------	-----------

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
----------------	-------------

CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
----------------	-------------

CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l
-----------------------------------	-------------

Acide phosphorique (7664-38-2)

CL50 poisson 1	98 - 106 mg/l
----------------	---------------

CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (OESO 202 (ECHA))
----------------	------------------------------

CE50 autres organismes aquatiques 2	> 100 mg/l
-------------------------------------	------------

ErC50 (algues)	> 100 mg/l (Desmodesmus supspicatus) (OESO 201 (ECHA))
----------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité**Mida FOAM 255 KV**

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

Coco alkylamine ethoxylate (61791-14-8)

Biodégradation	≥ 60 %
----------------	--------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles




RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU 3264	3264	3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Description document de transport		
UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide nitrique), 8, II, (E)	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide nitrique), 8, II	UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Nitric acid), 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8	8	8
		
14.4. Groupe d'emballage II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR) : C1
 Dispositions spéciales (ADR) : 274
 Quantités limitées (ADR) : 11
 Quantités exceptées (ADR) : E2
 Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP27
 Code-citerne (ADR) : L4BN
 Véhicule pour le transport en citerne : AT
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Danger n° (code Kemler) : 80
 Code du tunnel : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
 Quantités limitées (IMDG) : 1 L
 Quantités exceptées (IMDG) : E2
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits. Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme